

DEPARTEMENT
DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	11
Représentés	1
Votants	11
Votes exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 7 février 2025 à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.

Convocation : 28/01/2025

Secrétaire de séance : Carine DUCHOWICZ

Conseillers présents : Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE, Delphine GARDE, Clément LOUBRIAT, Christelle AUZELOUX, Dominique VILLENEUVE, Sandrine GOFFLO, Caroline PICARDA, Carine DUCHOWICZ

Conseiller absents excusés :

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : Christian LEYMARIE,

Conseillers absents non excusés : Yoann ROQUIÉ, Adrien LEBAS, Franck CAMUS

OBJET : Participation fiscalisée aux dépenses des syndicats de communes 2025 (FDEE19)

Monsieur le Maire communique le montant des contributions fiscalisées que la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze compte mettre en recouvrement en 2025. Cette participation s'élève à 2 061 €.

Le paiement de cette somme peut intervenir de deux façons :

- Mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés (participation fiscalisée)
- Participation inscrite sur le budget primitif et directement réglée par la commune (participation budgétisée).

Le Maire invite le Conseil à délibérer pour fixer le mode de recouvrement.

Après avoir délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de cette somme fixée à 2 061 € par la FDEE19 (participation fiscalisée).

Pour copie conforme,
Le Maire,

